

Semaine 3

L'homme, un être à construire

L'homme demeure donc la seule créature à éduquer. Il est du moins le seul être qui ne possède aucune nature déterminable à l'avance. Mais pour cela, il lui faut s'émanciper de sa nature, et assumer sa liberté, tout en donnant à chacun des valeurs communes, et en conservant le libre-arbitre et la liberté de pensée de l'individu.

I. L'école, un haut lieu de l'éducation

A. Le mythe républicain

1. Égalité d'instruction

C'est **Nicolas de Condorcet (1749-1794)**, qui est un homme des Lumières, qui va aborder, alors qu'il est emprisonné par la Convention, dans son *Esquisse*, l'avenir du progrès de l'esprit humain, et quels effets pouvons-nous raisonnablement attendre de la génération de l'instruction.

Il fait montre dans cet ouvrage, au titre modeste, d'un projet ambitieux (« esquisse » n'est pas très positif) d'une synthèse **des idées des Lumières** sur l'histoire de l'humanité, considérée du point de vue de ces progrès. Il a été publié en 1795 en édition posthume et écrit dans un contexte bouleversant à cause de la Révolution, cela se reflète dans les idées de Condorcet.

Il y fait montre des progrès des « Lumières » qui sont les progrès de la raison. La lumière, qui exprime les hommes plus éclairés, fait aussi référence aux « progrès de la civilisation, de l'instruction et de l'industrie ». Ces lumières s'opposent aux préjugés des peuples barbares.

C'est ainsi que « les principes de la Constitution française » montre un réel progrès puisque la France est le premier pays à avoir une **constitution**. Condorcet montre aussi que l'inégalité peut disparaître grâce aux progrès politiques et sociaux qui peuvent s'exercer dans un même peuple ou entre les nations.

Mais on peut surtout apprécier l'originalité de ce concept condorcétien d'**égalité**, défendue dans le projet d'instruction publique qui devait s'envisager dans son rapport à la dépendance que crée l'ignorance. Selon Condorcet, les individus doivent posséder un ensemble de connaissances élémentaires suffisant à garantir leur indépendance vis-à-vis d'autrui. Ainsi défini, le souci d'égalité ne censure nullement la diversité dans l'accès à des niveaux d'excellence. Dès lors que chaque individu possède l'**instruction nécessaire** à garantir son indépendance, il est parfaitement juste que certains individus accèdent à des niveaux de connaissances plus élevés. Il émerge ainsi un principe de différenciation conjointement au principe d'égalité.

En affirmant la nécessité que les talents présents au sein d'une société soient encouragés à se développer, Condorcet évoquera la responsabilité de la puissance publique en la matière. Ainsi se voit caractérisé le **principe de différenciation** dans le projet d'instruction publique : l'exigence que les talents soient développés quelle que soit la situation particulière de chacun, de sorte que seules les capacités naturelles des individus déterminent leurs **parcours scolaires**.

L'instruction, pilier d'une société égalitaire

L'égalité d'instruction que l'on peut espérer d'atteindre mais qui doit suffire, est celle qui exclut toute dépendance, forcée ou volontaire. Nous montrerons, dans l'état actuel des connaissances humaines, les moyens faciles de parvenir à ce but, même pour ceux qui ne peuvent donner à l'étude qu'un petit nombre de leurs premières années, et, dans le reste de leur vie, quelques heures de loisir. Nous ferons voir que, par un choix heureux, et des connaissances elles-mêmes, et des méthodes de les enseigner, on peut instruire la masse entière d'un peuple de tout ce que chacun a besoin de savoir pour l'économie domestique, pour l'administration de ses affaires, pour le libre développement de son industrie et de ses facultés, pour connaître ses droits, les défendre et les exercer ; pour être instruit de ses devoirs, pour pouvoir les bien remplir ; pour juger ses actions et celles des autres d'après ses propres lumières, et n'être étranger à aucun des sentiments élevés ou délicats qui honorent la nature humaine ; pour ne point dépendre aveuglément de ceux à qui il est obligé de confier le soin de ses affaires ou l'exercice de ses droits, pour être en état de choisir et de les surveiller ; pour n'être plus la dupe de ces erreurs populaires qui tourmentent la vie de craintes superstitieuses et d'espérances chimériques ; pour se défendre contre les préjugés avec les forces de sa raison ; enfin pour échapper au prestige du charlatanisme, qui tendrait des pièges à sa fortune, à sa santé, à la liberté de ses opinions et de sa conscience, sous prétexte de l'enrichir, de le guérir et de le sauver.

Extrait du texte. Nicolas de Condorcet,
Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain (1795).

2. Priorité à l'éducation morale de la nation

C'est à la suite de la loi du 28 mars 1882, rendant l'école primaire obligatoire, que **Jules Ferry (1832-1893)**, alors ministre de l'instruction publique, explique dans une lettre adressée aux instituteurs comment ils doivent comprendre l'une de leur mission essentielle qui est l'instruction civique et morale.

Opposant au Second Empire, Jules Ferry va défendre la **justice sociale**, la **liberté de conscience** et la **laïcité**, mais est critiqué pour sa politique d'expansion coloniale. Il fut l'un des hommes politiques les plus violemment contestés. Son nom reste toutefois attaché aux lois de 1881 sur la liberté de la presse et aux lois de 1884 sur les libertés syndicales.

Ce qui faut souligner, c'est qu'à partir de Jules Ferry, l'enseignement primaire public devient gratuit. Alors que le 21 décembre 1880, les jeunes filles accèdent à l'**enseignement secondaire**, la loi du 16 juin 1881 établit la gratuité absolue de l'enseignement primaire publique. Il n'est maintenant plus nécessaire de payer pour envoyer ses enfants à l'école ce qui constituait jusque-là un frein pour la majorité des classes sociales. Les **instituteurs** et **institutrices publiques**, formés et rémunérés par l'Etat, doivent obtenir un brevet de capacité pour enseigner.

Aussi, la loi de 1882 rend l'école primaire publique laïque et l'**instruction obligatoire** pour les enfants de 6 à 13 ans, filles incluses. Les familles aisées continuent d'utiliser les services de précepteurs à domicile. La scolarité est couronnée par un certificat d'études qui regroupe les savoirs de base en français, calcul, histoire et géographie. C'est en matière de laïcité que le texte se montre le plus innovant, en supprimant l'enseignement de la morale religieuse au profit d'une « **instruction morale et civique** ». Il s'agit d'affirmer la neutralité de l'État dans le domaine religieux et de séparer la sphère publique de la sphère privée. L'enseignement est donné en français. Tout enseignement dans les langues locales est interdit afin d'utiliser une même langue à l'échelon du territoire national. À partir de 1886, le personnel enseignant devient laïc et les instituteurs deviennent fonctionnaires dès 1889.

L'éducation morale, de la nation est une priorité

La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier, d'autre part elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'église, l'instruction morale à l'école.

Le législateur n'a donc pas entendu faire une œuvre purement négative. Sans doute il a eu pour premier objet de séparer l'école de l'église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus, celui des croyances qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous.

Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale et de la fonder sur des notions du devoir et du droit que le législateur n'hésite pas à inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer. Pour cette partie capitale de l'éducation, c'est sur vous, Monsieur, que les pouvoirs publics ont compté. En vous dispensant de l'enseignement religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral : c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession. Au contraire, il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage et du calcul.

Extrait du texte. Jules Ferry, « Lettre aux instituteurs » (1883).

B. Éduquer pour intégrer l'homme à la société

1. Focus sur *Traité de pédagogie* de Kant

Pour Kant, l'**éducation** est le propre de l'homme. Il n'est pas possible d'éduquer les animaux. Il s'agit alors de bien comprendre en quoi consiste cette « éducation ».

Kant écrit dans l'introduction de son *Traité de pédagogie*, paru en 1803 : « L'homme est la seule créature qui soit susceptible d'éducation. Par éducation, l'on entend les soins (le traitement, l'entretien) que réclame son enfance, la **discipline** qui le fait homme, enfin l'instruction avec la culture. ».

Pour cet essai sur la **pédagogie**, Kant identifie deux grands ensembles d'éducation : L'**éducation physique** : attention à ne pas confondre avec une "éducation sportive". Kant le précise ainsi : « la culture de l'esprit, que l'on peut bien aussi d'une certaine manière appeler physique ».

L'**éducation pratique** : qui regroupe l'habileté, la prudence et la moralité.

Mais Kant insiste particulièrement sur les textes, la lecture, l'écriture. Il n'oublie pas non plus la partie **orale de l'éducation** et de l'**apprentissage**, pour lesquelles les langues sont essentielles. Il considère que l'on doit cultiver la mémoire :

- « 1. En lui donnant à retenir les noms qui entrent dans les récits,
- 2. par la lecture et l'écriture ; il faut exercer les enfants à lire de tête et sans avoir recours à l'épellation,
- 3. par les langues, que les enfants doivent apprendre en les entendant, avant d'en venir à en lire quelque chose. »

Selon Kant, l'éducation a également pour but de cultiver. Il faut ainsi distinguer :

« 1. **Culture générale des facultés de l'esprit**, qu'il faut bien distinguer de la culture particulière. Elle a pour but l'habileté et le perfectionnement ; ce n'est pas qu'elle apprenne quelque chose de particulier à l'élève, mais elle fortifie les facultés de son esprit (...)

2. **Culture particulière des facultés de l'esprit**. Ici se présente la culture des facultés de connaître, des sens, de l'imagination, de la mémoire, de l'attention et de ce qu'on nomme l'esprit. ».

Pour la culture générale des facultés de l'esprit, Kant présente deux aspects :

La **culture physique** : l'enfant est passif puisqu'il reproduit simplement les actions de son maître,

La **culture morale** : il s'agit de permettre à l'enfant de penser par lui-même, d'acquérir ses propres valeurs, ses propres maximes, sa propre morale. Il faut sortir d'un système où l'éducation se fonderait sur la punition, sur la contrainte extérieure, qui empêche l'enfant

de développer sa propre culture morale. Pour la culture particulière des facultés de l'esprit, Kant précise que les enfants ont déjà une imagination très développée.

Il n'est donc pas nécessaire d'alimenter cette imagination, mais il est important de lui donner des directions, des limites, et de la mettre à contribution.

Enfin, on trouve l'éducation pratique, qui comprend :

1. l'habileté,
2. la prudence,
3. la moralité.

La discipline, condition de liberté

Un des plus grands problèmes de l'éducation est de concilier sous une contrainte légitime la soumission avec la faculté de se servir de sa liberté. Car la contrainte est nécessaire. Mais comment cultiver la liberté par la contrainte ? Il faut que j'accoutume mon élève à souffrir que sa liberté soit soumise à une contrainte, et qu'en même temps, je l'instruisse à en faire lui-même un bon usage. Sans cela, il n'y aurait en lui que pur mécanisme ; l'homme privé d'éducation ne sait pas se servir de sa liberté. Il est nécessaire qu'il sente de bonne heure la résistance inévitable de la société, afin d'apprendre combien il est difficile de se suffire à soi-même, de supporter les privations et d'acquiescer de quoi se rendre indépendant.

On doit observer ici les règles suivantes : premièrement, il faut laisser l'enfant libre dès sa première enfance et dans tous les moments (excepté dans les circonstances où il peut se nuire à lui-même, comme par exemple s'il vient à saisir un instrument tranchant), mais à la condition qu'il ne fasse pas lui-même obstacle, à la liberté d'autrui, comme par exemple quand il crie, ou que sa gaieté se manifeste d'une manière trop bruyante et qu'il incommoder les autres. Deuxièmement, on doit lui montrer qu'il ne peut arriver à ses fins qu'à la condition de laisser les autres arriver aussi aux leurs, par exemple qu'on ne fera rien d'agréable pour lui s'il ne fait pas lui-même ce que l'on désire, qu'il faut qu'il s'instruise, etc. Troisièmement, il faut lui prouver que la contrainte qu'on lui impose a pour but de lui apprendre à faire usage de sa propre liberté, qu'on le cultive afin qu'il puisse un jour être libre, c'est-à-dire se passer du secours d'autrui.

Extrait du texte. Emmanuel Kant, *Traité de pédagogie* (1803).

2. Éduquer et donner du sens

Sous la forme d'un poème, « Chaque enfant que l'on enseigne » dans *Les Quatre Vents de l'esprit*, paru en 1881, Victor Hugo constitue une vigoureuse argumentation qui se veut à la fois plaidoyer en faveur de l'accès à la connaissance et à l'instruction et réquisitoire *a contrario* contre l'état d'abandon intellectuel et moral dans lequel sont laissés de nombreux enfants.

Victor Hugo (1802-1885) a écrit ce poème après la visite d'un bagné. Il explique alors pourquoi l'éducation est aussi importante, et pourquoi « Chaque enfant que l'on enseigne est un homme qu'on gagne ».

Pour le philosophe américain pragmatique **John Dewey (1859-1952)**, l'enfant ne peut se former que s'il est l'auteur de ses propres **apprentissages**. L'intérêt est alors un concept central de la pédagogie.

Mais Dewey est aussi l'initiateur du « hands-on learning » (« apprendre par l'action ») ou pédagogie du projet. Son école-laboratoire est loin de l'autorité habituelle. Le maître est un guide et l'élève apprend en **agissant**.

Dewey souhaite réconcilier esprit et action, travail et loisir, intérêt et effort. Il pense que l'enfant doit agir plutôt que d'écouter. C'est pourquoi le terme d'expérience revient dans toutes ses œuvres.

Spécialisé en psychologie appliquée et en pédagogie, ce philosophe est principalement connu pour sa célèbre école-laboratoire, appelée communément « l'école Dewey ». Il est un des principaux pédagogues du mouvement d'**éducation nouvelle**.

L'émancipation par l'éducation

Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne.

Quatre vingt-dix voleurs sur cent qui sont au bagné

Ne sont jamais allés à l'école une fois,

Et ne savent pas lire, et signent d'une croix.

C'est dans cette ombre-là qu'ils ont trouvé le crime.

L'ignorance est la nuit qui commence l'abîme.

Où rampe la raison, l'honnêteté périt. [...]

L'école est sanctuaire autant que la chapelle.

L'alphabet que l'enfant avec son doigt épelle

Contient sous chaque lettre une vertu ; le cœur

S'éclaire doucement à cette humble lueur.

Donc au petit enfant donnez le petit livre.

Marchez, la lampe en main, pour qu'il puisse vous suivre.

La nuit produit l'erreur et l'erreur l'attentat.

Faute d'enseignement, on jette dans l'état

Des hommes animaux, têtes inachevées,
 Tristes instincts qui vont les prunelles crevées,
 Aveugles effrayants, au regard sépulcral,
 Qui marchent à tâtons dans le monde moral.
 Allumons les esprits, c'est notre loi première,
 Et du suif le plus vil faisons une lumière.
 L'intelligence veut être ouverte ici-bas ;
 Le germe a droit d'éclorre ; et qui ne pense pas
 Ne vit pas. Ces voleurs avaient le droit de vivre.
 Songeons-y bien, l'école en or change le cuivre,
 Tandis que l'ignorance en plomb transforme l'or. [...]

Extrait du texte. Victor Hugo, « Chaque enfant que l'on enseigne » in *Les Quatre Vents de l'esprit*, (1881).

II. Émanciper ou uniformiser ?

A. Faire jaillir le bien

1. Les limites de l'éducation

L'éducation ne s'adressant pas à un seul individu mais souvent à un groupe va être mise en cause par le philosophe Tocqueville, qui pointe le **risque d'uniformisation** de ses membres. Cela montre justement une tension entre deux principes : donner à chacun des valeurs communes, tout en lui conservant son **libre-arbitre** et sa **liberté de pensée**.

L'uniformisation, dont une éducation nationale n'est qu'un aspect, entraîne un danger majeur pour les **sociétés démocratiques**, qui est l'émergence d'un **despotisme**, doux et bienveillant, par un État paternaliste.

Voilà pourquoi, si la **discipline** est une notion centrale de l'éducation, il faut prolonger la réflexion. Versant négatif de l'éducation pour Kant, elle est pourtant la condition nécessaire pour accéder à la liberté. Rousseau au contraire, ne la théorise pas dans son traité de l'éducation, *Émile*, préférant suivre la nature plutôt que de la contrarier.

Avec **Michel Foucault (1926-1984)**, une toute autre forme de discipline est mise en avant : celle qui au contraire **uniformise** les enfants et les hommes.

Mais ce sont les sociologues Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron qui vont montrer les **limites** de l'éducation et de sa volonté d'émancipation. Dans un ouvrage qui paraît en

1964, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, l'école y est présentée comme une institution reproduisant des **inégalités**. Selon les auteurs, ce sont les exigences et les critères du système d'enseignement qui jouent un grand rôle au détriment des classes sociales défavorisées.

En 1970, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement* prolonge l'étude et montre que l'École comme institution contribue à la reproduction de l'ordre établi.

Émanciper ou uniformiser ?

L'éducation, aussi bien que la charité, est devenue, chez la plupart des peuples de nos jours, une affaire nationale. L'État reçoit et souvent prend l'enfant des bras de sa mère pour le confier à ses agents ; c'est lui qui se charge d'inspirer à chaque génération des sentiments, et de lui fournir des idées. L'uniformité règne dans les études comme dans tout le reste ; la diversité, comme la liberté en disparaissent chaque jour.

Extrait du texte. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1835).

2. La discipline aide-t-elle dans l'éducation des enfants ?

Rousseau ne préconise pas l'usage de la discipline pour éduquer l'enfant. Pourtant, la contrainte peut être libératrice, car contraindre, c'est recourir à la force pour obtenir quelque chose de quelqu'un, donc faire preuve de violence et nier la liberté de la personne que l'on souhaite contraindre. Si donc, lorsque l'on contraint, on ne laisse pas le choix, et on supprime la liberté, on peut se dire que la contrainte est à l'opposé de la finalité de l'éducation.

En réalité, et cela peut paraître paradoxal, en pédagogie, la **contrainte** s'avère **libératrice** en ce qu'elle force l'enfant à dépasser la tyrannie de ses **impulsions**, de ses penchants, de ses désirs, par les ordres et punitions qu'il intériorise. Mais il ne s'agit que du premier moment de l'éducation, la contrainte éducative devant être réglée et limitée, car elle est moyen, et non une fin en soi : éduquer n'est pas dresser !

Il faut donc distinguer deux sortes de **maîtres**. Il existe d'abord le **maître de l'esclave**, qui contraint pour asservir. C'est ce que le latin désigne par « *dominus* ». Il veut faire de l'homme sa chose, fait pour obéir sans juge, sans réfléchir. Mais il existe un autre maître, c'est le **maître d'école** ou « *magister* » : ce maître contraint pour cultiver et donc libérer, pour faire de l'homme un adulte libre et raisonnable.

Le maître sert également à rendre l'adulte autonome, du grec *autonomos*, de *autos* : « lui-même » et *nomos* : « loi », autrement dit une personne ayant la capacité de se donner à soi-même ses propres règles d'action et à se gouverner seul : c'est l'exercice d'une **liberté réfléchie**.

Dans un extrait de ses *Réflexions sur l'éducation*, paru en 1803, Kant précise comment procéder et ce que vise une véritable éducation, mettant la discipline au service de **fins positives** propres à faire de l'homme un être autonome.

Contraindre pour rendre autonome

L'éducation doit donc : 1) discipliner les hommes. Les discipliner, c'est chercher à empêcher que ce qu'il y a d'animal en eux n'étouffe ce qu'il y a d'humain, aussi bien dans l'homme individuel que dans l'homme social. La discipline consiste donc simplement à les dépouiller de leur sauvagerie.

2) Elle doit les cultiver. La culture comprend l'instruction et les divers enseignements. C'est elle qui donne l'habileté. Celle-ci est la possession d'une aptitude suffisante pour toutes les fins qu'on peut avoir à se proposer. Elle ne détermine donc elle-même aucune fin, mais elle laisse ce soin aux circonstances. Certains arts sont bons dans tous les cas, par exemple ceux de lire et d'écrire ; d'autres ne le sont que relativement à quelques fins, comme celui de la musique, qui fait aimer celui qui le possède. L'habileté est en quelque sorte infinie à cause de la multitude des fins qu'on peut se proposer.

3) Il faut aussi veiller à ce que l'homme acquière de la prudence, à ce qu'il sache vivre dans la société de ses semblables de manière à se faire aimer et à avoir de l'influence. C'est ici que se place cette espèce de culture qu'on appelle la civilisation. Elle exige certaines manières, de la politesse et cette prudence qui fait qu'on peut se servir de tous les hommes pour ses propres fins. Elle se règle sur le goût changeant de chaque siècle. Ainsi l'on aimait encore il y a quelques années les cérémonies en société.

4) On doit enfin veiller à la moralisation. Il ne suffit pas en effet que l'homme soit propre à toutes sortes de fins ; il faut encore qu'il sache se faire une maxime de n'en choisir que de bonnes. Les bonnes fins sont celles qui sont nécessairement approuvées par chacun, et qui peuvent être en même temps des fins pour chacun.

Extrait du texte. Kant, *Réflexions sur l'éducation*, (1803).

B. Les précepteurs célèbres

1. La figure du précepteur

L'un des premiers précepteurs est une figure de la mythologie, c'est Mentor, le **précepteur** de Télémaque, le fils d'Ulysse dans l'*Odyssée* d'Homère, et en lien également avec la déesse de l'intelligence, Athéna, que l'on voit emprunter son apparence pour guider Télémaque lors de son voyage à Sparte. Mais c'est encore sous les traits de Mentor que la déesse aide Ulysse, alors qu'il retourne vers Ithaque, afin de chasser les prétendants pillant sa maison et convoitant sa femme. Il nous est resté le mot « **mentor** », qui est aujourd'hui, une **personne aidant** une autre plus jeune et inexpérimentée à **s'instruire** et **se construire**.

L'éducation a aussi été confiée à des précepteurs philosophes grecs comme **Aristote (IVe siècle av. J.-C.)**, contribuant à celle d'**Alexandre le Grand**, alors âgé de treize ans.

L'influence intellectuelle et morale d'Aristote sur Alexandre est profonde, car ce dernier devient un élève attentif, passionné, désireux de tout connaître. Maître et disciple se retrouvent au *Nymphéum*, qui est un bois consacré aux nymphes près de la ville de Miéza (Grèce). Alexandre apprend la **morale** et la **politique**, domaine dans lesquels il se montre brillant et mature.

La figure du précepteur

Quoi, c'était là ce précepteur qu'elle s'était figuré comme un prêtre sale et mal vêtu, qui viendrait gronder et fouetter ses enfants !

- Quoi, monsieur, lui dit-elle enfin, vous savez le latin ? Ce mot de monsieur étonna si fort Julien qu'il réfléchit un instant.

- Oui, madame, dit-il timidement. Mme de Rênal était si heureuse qu'elle osa dire à Julien :

- Vous ne gronderez pas trop ces pauvres enfants ?

- Moi, les gronder, dit Julien étonné, et pourquoi ?

- N'est-ce pas, monsieur, ajouta-t-elle après un petit silence et d'une voix dont chaque instant augmentait l'émotion, vous serez bon pour eux, vous me le promettez ? S'entendre appeler de nouveau monsieur, bien sérieusement, et par une dame si bien vêtue était au-dessus de toutes les prévisions de Julien : dans tous les châteaux en Espagne de sa jeunesse, il s'était dit qu'aucune dame comme il faut ne daignerait lui parler que quand il aurait un bel uniforme. Mme de Rênal de son côté était complètement trompée par la beauté du teint, les grands yeux noirs de Julien et ses jolis cheveux qui frisaient plus qu'à l'ordinaire parce que pour se rafraîchir, il venait de plonger la tête dans le bassin de la fontaine publique. À sa grande joie, elle trouvait l'air timide d'une jeune fille à ce fatal précepteur, dont elle avait tant redouté pour ses enfants la dureté et le ton rébarbatif. Pour l'âme si paisible de Mme de Rênal, le contraste de ses craintes et de ce qu'elle voyait fut un grand événement. Enfin, elle revint de sa surprise. Elle fut étonnée de se trouver ainsi à la porte de sa maison avec ce jeune homme presque en chemise et si près de lui.

- Entrons, monsieur, lui dit-elle d'un air assez embarrassé. De sa vie, une sensation purement agréable n'avait aussi profondément ému Mme de Rênal ; jamais une apparition aussi gracieuse n'avait succédé à des craintes plus inquiétantes. Ainsi, ses jolis enfants, si soignés par elle, ne tomberaient pas dans les mains d'un prêtre sale et grognon. À peine entrée sous le vestibule, elle se retourna vers Julien qui la suivait timidement. Son air étonné, à l'aspect d'une maison si belle, était une grâce de plus aux yeux de Mme de Rênal. Elle ne pouvait en croire ses yeux, il lui semblait surtout que le précepteur devait avoir un habit noir.

- Mais est-il vrai, monsieur, lui dit-elle, en s'arrêtant encore, et craignant mortellement de se tromper, tant sa croyance la rendait heureuse, vous savez le latin ? Ces mots choquèrent l'orgueil de Julien et dissipèrent le charme dans lequel il vivait depuis un quart d'heure.

- Oui, madame, lui dit-il, en cherchant à prendre un air froid, je sais le latin aussi bien

que M. le curé, et même quelquefois il a la bonté de dire mieux que lui. Mme de Rênal trouva que Julien avait l'air fort méchant ; il s'était arrêté à deux pas d'elle. Elle s'approcha et lui dit à mi-voix :

- N'est-ce pas, les premiers jours, vous ne donnerez pas le fouet à mes enfants, même quand ils ne sauraient pas leurs leçons ? Ce ton si doux et presque suppliant d'une si belle dame fit tout à coup oublier à Julien ce qu'il devait à sa réputation de latiniste. La figure de Mme de Rênal était près de la sienne, il sentit le parfum des vêtements d'été d'une femme, chose si étonnante pour un pauvre paysan. Julien rougit extrêmement et dit avec un soupir, et d'une voix défaillante :

- Ne craignez rien, madame, je vous obéirai en tout. Ce fut en ce moment seulement, quand son inquiétude pour ses enfants fut tout à fait dissipée, que Mme de Rênal fut frappée de l'extrême beauté de Julien. La forme presque féminine de ses traits, et son air d'embarras, ne semblèrent point ridicules à une femme extrêmement timide elle-même. L'air mâle que l'on trouve communément nécessaire à la beauté d'un homme lui eût fait peur.

- Quel âge avez-vous, monsieur ? dit-elle à Julien.

- Bientôt dix-neuf ans.

Extrait du texte. Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, 1830.

2. Les écrivains précepteurs

Bossuet (1627-1704), célèbre évêque, que l'on connaît pour ses *Sermons et Oraisons*, fut le précepteur de Louis de France, fils de Louis XIV et de son épouse Marie-Thérèse. Il lui apprit l'art de l'**éloquence** et lui donna une éducation **austère**, basée sur le travail et l'étude.

La Bruyère (1645-1696), moraliste du XVII^e siècle, est l'auteur des *Caractères ou les Mœurs de ce siècle*, paru en 1698, et joua un grand rôle dans l'éducation de Duc de Bourbon, petit-fils de grand Condé. Celui-ci, ayant déjà 16 ans, n'était cependant ni sérieux ni appliqué, et La Bruyère eut bien du mal à lui enseigner l'histoire et la géographie.

Au XVII^e siècle, c'est **Fénelon (1651-1715)** qui fait de Mentor, dans son *Télémaque* (1692), le représentant de la Sagesse, qui donne une éducation sous la forme de conseils bienveillants. Il écrira également un *Traité de l'éducation des filles* qu'il fera paraître en 1687. Il aura été également le précepteur du **petit-fils de Louis XVI**. C'est pour ce dernier qu'il rédigea les *Fables*, les *Dialogues des Morts et des Vivants* et *Télémaque*. Pour Fénelon, il faut prendre l'enfant tel qu'il est, avec ses bons et ses mauvais côtés. L'éducation doit alors débuter dès le premier âge, et suivre le développement naturel de l'enfant. Il faut lutter contre ses **mauvais penchants** avec réflexion. L'éducation doit permettre de développer le corps et l'esprit, être à la fois basée sur les **activités ludiques** et sur la **raison**.

Une même naissance, deux éducations

Laridon et César, frères dont l'origine
 Venait de chiens fameux, beaux, bien faits et hardis,
 À deux maîtres divers échus au temps jadis,
 Hantaient, l'un les forêts, et l'autre la cuisine.
 Ils avaient eu d'abord chacun un autre nom ;
 Mais la diverse nourriture
 Fortifiant en l'un cette heureuse nature,
 En l'autre l'altérant, un certain marmiton
 Nomma celui-ci Laridon :
 Son frère, ayant couru mainte haute aventure,
 Mis maint Cerf aux abois, maint Sanglier abattu,
 Fut le premier César que la gent chienne ait eu.
 On eut soin d'empêcher qu'une indigne maîtresse
 Ne fit en ses enfants dégénérer son sang :
 Laridon négligé témoignait sa tendresse
 À l'objet le premier passant.
 Il peupla tout de son engeance :
 Tournebroches par lui rendus communs en France
 Y font un corps à part, gens fuyants les hasards,
 Peuple antipode des Césars.
 On ne suit pas toujours ses aïeux ni son père :
 Le peu de soin, le temps, tout fait qu'on dégénère :
 Faute de cultiver la nature et ses dons,
 Ô combien de Césars deviendront Laridons !

Extrait du texte. Jean de La Fontaine, *Fables*, 1678.

- Étude de deux extraits -

Texte A

Les « hussards » noirs

Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs. Sveltes ; sévères ; sanglés. Sérieux, et un peu tremblants de leur précoce, de leur soudaine omnipotence. Un long pantalon noir, mais, je pense, avec un liséré violet. Le violet n'est pas seulement la couleur des évêques, il est aussi la couleur de l'enseignement primaire. Un gilet noir. Une longue redingote noire, bien droite, bien tombante, mais deux croisements de palmes violettes aux revers. Une casquette plate, noire, mais un croisement de palmes violettes au-dessus du front. Cet uniforme civil était une sorte d'uniforme militaire encore plus sévère, encore plus militaire, étant un uniforme

civique. [...] Rien n'est beau comme un bel uniforme noir parmi les uniformes militaires. C'est la ligne elle-même. Et la sévérité. Porté par ces gamins qui étaient vraiment les enfants de la République. Par ces jeunes hussards de la République. [...] Toutes les semaines il en remontait un de l'École normale vers l'École annexe ; et c'était toujours un nouveau ; et ainsi cette École normale semblait un régiment inépuisable. Elle était comme un immense dépôt, gouvernemental, de jeunesse et de civisme. Le gouvernement de la République était chargé de nous fournir tant de jeunesse et tant d'enseignement. L'État était chargé de nous fournir tant de sérieux.

Extrait du texte. Charles Péguy, *L'Argent*, 1913.

Texte B

L'enfant merveilleux

J'ai changé. Je raconterai plus tard quels acides ont rongé les transparences déformantes qui m'enveloppaient, quand et comment j'ai fait l'apprentissage de la violence, découvert ma laideur – qui fut pendant longtemps mon principe négatif, la chaux vive où l'enfant merveilleux s'est dissous – par quelle raison je fus amené à penser systématiquement contre moi-même au point de mesurer l'évidence d'une idée au déplaisir qu'elle me causait. L'illusion rétrospective est en miettes ; martyr, salut, immortalité, tout se délabre, l'édifice tombe en ruine, j'ai pincé le Saint-Esprit dans les caves et je l'en ai expulsé ; l'athéisme est une entreprise cruelle et de longue haleine : je crois l'avoir menée jusqu'au bout. Je vois clair, je suis désabusé, je connais mes vraies tâches, je mérite sûrement un prix de civisme ; depuis à peu près dix ans je suis un homme qui s'éveille, guéri d'une longue, amère et douce folie et qui n'en revient pas et qui ne peut se rappeler sans rire ses anciens errements et qui ne sait plus que faire de sa vie. Je suis redevenu le voyageur sans billet que j'étais à sept ans : le contrôleur est entré dans mon compartiment, il me regarde, moins sévère qu'autrefois : en fait, il ne demande qu'à s'en aller, qu'à me laisser finir le voyage en paix ; que je lui donne une excuse valable, n'importe laquelle, il s'en contentera. Malheureusement, je n'en trouve aucune et, d'ailleurs, je n'ai même pas l'envie d'en chercher : nous resterons en tête à tête, dans le malaise, jusqu'à Dijon où je sais fort bien que personne ne m'attend.

Extrait du texte. Jean-Paul Sartre, *Les Mots*, 1964.

Littérature / Questions d'interprétation

Texte A : Comment ces instituteurs sont-ils **habillés** et à quoi cette **tenue** les fait-elle ressembler ? Justifiez votre réponse en montrant dans le texte deux expressions.

Texte B : En quoi peut-on dire que ce texte porte sur la **destruction** ? Quels sont les champs lexicaux qui vous permettent de l'affirmer ?

Texte 2 : Philosophie / Questions de réflexion

Texte A : Dans le texte de Charles Péguy, quelle mission confie-t-on à ces **instituteurs** et de quoi l'**école normale** est-elle un modèle ?

Texte B : En quoi ce texte paraît à la fois **négatif**, mais aussi le reflet de l'**ironie** de Sartre ?

Travail personnel :

Lire des ouvrages parmi ceux proposés et voir les films

BIBLIOGRAPHIE

JEAN-PAUL SATRE, Les Mots, 1964

OLIVIER REBOUL, La Philosophie de l'éducation, 2001

DANIELE SALLENAVE, Nous on n'aime pas lire, 2009

CHRISTIAN SIGNOL, Une si belle école, 2010

FILMOGRAPHIE

FRANÇOIS TRUFFEAU, Les quatre cents coups, 1959

